

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNEINEINS	DELIBERATION Commune de MOGNEINEINS <u>2026-07-03</u>	ANNEE 2026 <u>Objet : Perception RODP réseaux électriques</u>
Le seize juillet deux mille vingt-six, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire. Présents : MM. Jean-Pierre CHAMPION, Céline DEBOFFLES, Alexandra DELLOUE, Philippe MABRU, Pierre-Axel MONTERNIER, Christophe POULAIN, Thomas VANNIER, Nathalie VERNUS-PROST, VETTER Marlène, <i>formant la majorité des membres en exercice</i> Excusé(e)s : Fanny BERTHIER (pouvoir à Pierre-Axel MONTERNIER), Sandrine BOUDIGUES, Patrick DEVAUX (pouvoir à Alexandra DELLOUE), Alexandre QUILLIEN (pouvoir à Thomas VANNIER), Didier REY (pouvoir à Philippe MABRU), Vanessa SEIGNEURET (pouvoir à Céline DEBOFFLES), Secrétaire de séance : Thomas VANNIER <u>Date convocation :</u> 10/07/2026 Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 *** Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer		

Mr le Maire explique que le SIEA assurait à titre d'accompagnement, la collecte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour le compte des communes.
Réglementairement cela n'est plus possible. Il appartient à chaque commune concernée d'en assurer directement la perception dans le respect des règles applicables.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier et d'en faire la demande de règlement directement aux organismes concernés ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation applicable à la formule de calcul.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Ont signé au registre les membres présents.
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION

accusé de réception sur l'acte : D_2026_07_02, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20260716-D_2026_07_02-DE.
Informations sur l'acte - Numéro : D_2026_07_02
Objet : Modification tarifs espace coworking-multiservices
Date de décision : 16/07/2026 - Date de transmission : 20/07/2026
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.3. Location

